

Tours, le 28 Janvier 2022

POUR INFORMATION

Affaire suivie par M. Sébastien PAPILLON (06.07.64.67.40)

Secrétariat technique : 02.47.05.10.75

*Dans le but d'un suivi scientifique de la population de Lièvre (*Lepus europaeus*), un comptage nocturne à l'aide de source lumineuse va être mis en œuvre durant les nuits du :*

Mercredi 2 au jeudi 3 février 2022

Sur l'ensemble du territoire des communes de :

***VALLERES, LA CHAPELLE AUX NAUX,
BREHEMONT, LIGNIERES DE TOURAINNE, RIVARENNES***

La Direction Départementale des Territoires, la gendarmerie nationale, l'Office Français de la Biodiversité ainsi que les maires des communes concernées sont avisés de cette opération conformément à l'arrêté du 25 Novembre 2021.

Le Président
A. BELLOY